

COMMUNE DE CASTELLARE DI MERCURIO (HAUTE-CORSE)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 27 octobre 2023

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani. Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, concernant **Monsieur Dominique GIUDICELLI**, né à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), le 14 janvier 1915, demeurant à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), décédé à CORTE (20250), le 28 décembre 2009.

Propriétaire des biens ci-après désignés :

Commune de CASTELLARE DI MERCURIO (HAUTE-CORSE)

Lieu-dit VIGNIMAJO, une parcelle de terre section A n°298 pour 393 m²

Lieu-dit PIANELLO, deux parcelles de terre section A n°491 pour 2572 m² et A n°492 pour 7145 m²

Lieu-dit CHERCHETE - PETRAJA - CANALE -, CASABIANDA.

Un ensemble de parcelles de terres

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	612	CHERCHETE	00 ha 32 a 34 ca
A	613	CHERCHETE	01 ha 20 a 06 ca
A	614	CHERCHETE	00 ha 15 a 94 ca
A	615	PETRAJA	00 ha 26 a 45 ca
A	616	PETRAJA	00 ha 69 a 62 ca
A	621	CANALE	00 ha 36 a 35 ca
A	625	CASABIANDA	00 ha 40 a 18 ca
A	626	CASABIANDA	00 ha 22 a 72 ca

Total surface : 03 ha 63 a 66 ca

Lieu-dit CASTELLARE, une parcelle de terre section A n° 760 pour 25 m², une parcelle de terre sur laquelle est édifié un séchoir section A n°844 pour 105 m², une parcelle sur laquelle est édifiée une construction en pierres sèches servant d'abri au cheval. , section A n° 854 pour 89 m².

Lieu-dit PASTINI, une parcelle de terre section A n° 875 pour 854 m².

Lieu-dit SORBI, une parcelle de terre section A n°575 pour 188m² à prendre sur 375m², bien non délimité lot 1.

Lieu-dit PIETRAPIANA, deux parcelles de terre section A n° 1068 pour 750 m² et section A 1109 pour 30 m².

Lieu-dit CHIERCHIO, deux parcelles de terre section B n°317 pour 17 460 m² et B 318 pour 27 m²

Lieu-dit BALLANACCIA, un ensemble de parcelles de terre sur laquelle se trouve une ruine (B323), section B n°322 pour 5817m², B n° 323 pour 30 m², B 324 pour 1592 m².

Lieu-dit NAVACCHIELLI, deux parcelles de terre section B n°407 pour 1065 m² et B 552 pour 2629 m²

Lieu-dit SOLANA, un ensemble de parcelles de terre, section B numéro 502 est un bien non délimité lot 2 pour 405 m² à prendre sur 1620 m², section B numéro 503 est un bien non délimité lot 2 pour 1105 m² à prendre sur 4420 m², section B numéro 502 est un bien non délimité lot 2 pour 212 m² à prendre sur 850 m².

Lieu-dit NAVACCHIELLI, Une construction en pierre sèche, section B 549 pour 20 m².

Lieu-dit CASTELLARE, dans un immeuble en copropriété élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et combles au-dessus cadastré section A n° 846 pour 118 m², les lots suivants :

Lot numéro quatorze (14)

Un salon et une remise situés au premier étage. La superficie Loi Carrez est de 15m².

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

Une terrasse située au premier étage. Sa superficie est d'environ 9,25m².

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Lot numéro seize (16)

Une terrasse située au premier étage. Sa superficie est d'environ 9,25m².
Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire